



Heritage dans le cadre d'une indivision

Par **patessonne**, le **29/04/2008** à **15:19**

Bonjour,rnrn- Je suis en indivision avec deux soeurs et un frère pour une maison en province.
rn- mes deux soeurs n'ont pas d'enfantrn- mon frère et moi avons deux enfants chacunrnrnMa question : Que se passe t-il après mon décès concernant ma part?rnrn rnMerci pour votre aide.

Par **Erwan**, le **29/04/2008** à **22:22**

Bjr, rnnaprès votre décès, votre part reviendra à vos deux enfants qui sont vos héritiers directs. Ils se la répartiront comme ils veulent.rnrnLa part de votre frère reviendra aussi à ses deux enfants.